



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## COPIE DE RÉSOLUTION

N° 216-2008

SÉANCE DU 14 JUILLET 2008



RÉGULIÈRE



AJOURNEMENT



SPÉCIALE

Membres du conseil municipal:

M<sup>me</sup> Chantal Allard  
M. Marcel Dubeau  
M<sup>me</sup> Lisette Falker

M. Michel L'Écuyer  
M. Jean Malo  
M. Claude Pilon

En présence de M. Gilles Fréchette, maire  
et de M. René Charbonneau, secrétaire-trésorier et directeur général

**OBJET : SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES, EXAMEN STRATÉGIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

**CONSIDÉRANT QUE** la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Chantal Allard, il est résolu que la présente résolution soit transmise à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes énonçant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte la population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier / dir. gén.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE HUIT.